



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE LE TRAMWAY À MONTRÉAL?

Montréal, le 29 octobre 2013 – Ce mercredi 30 octobre à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre le tramway à Montréal?**

Les membres du jury: M^e Julien Morissette, sociétaire litige, Osler, Hoskin & Harcourt, M^e Rachel Bendayan, avocate au cabinet Norton Rose Fulbright.

Les équipes: Rémy-Paulin Twahirwa, de l'Université du Québec à Montréal, et Jérôme Palmade, de l'Université de Montréal.

L'invitée-expert: Florence Paulhiac, professeure spécialisée en transport urbain (Département d'études urbaines et touristiques, ESG, UQAM).

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

Inauguré à Montréal en 1861, le premier service de tramway hippomobile a été mis en place par *Montreal City Passenger Railway Company*. Avec l'apparition de l'électrification des lignes, le réseau de la *Montreal Street Railway Company* s'est développé jusqu'à constituer, en 1933, un réseau global de 510 kilomètres de rails. En 1959, en raison du développement croissant de l'industrie de l'automobile, les tramways de Montréal ont disparu.

Depuis quelques années, le tramway connaît une véritable renaissance dans les villes du monde entier, la capacité de ce mode de transport représentant un de ses atouts majeurs. Un tramway aujourd'hui transporte environ 250 passagers et peut remplacer jusqu'à 150 voitures. À l'heure actuelle, il existe plus de 300 réseaux de tramways dans le monde, soit une longueur d'environ 25 000 kilomètres de rails. Vingt milliards de passagers empruntent ces tramways chaque année.

Le chef du parti municipal Projet Montréal, Richard Bergeron, fait du tramway un élément essentiel de son programme alors que les autres partis proposent plutôt l'amélioration des voies de bus existantes ainsi que la mise en place d'un réseau de système rapide par bus (SRB). En cette période électorale, nous invitons les étudiants à débattre sur la question des tramways à Montréal.

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook

www.facebook.com/DroitCite



Twitter

@DroitCite